

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 octobre 2014

**Président : François de MAZIÈRES**

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA (pouvoir de M. Frédéric BUONO-BLONDEL), Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER (pouvoir de Mme Laurence de PINS), M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Florence MELLOR (pouvoir de Mme Annick PÉRILLON), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Magali ORDAS), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ (pouvoir de M. François-Xavier BELLAMY), M. François SIMÉONI, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Olivier LEBRUN).

**Absents excusés :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER  
Mme Marie BOËLLE  
M. Erik LINQUIER  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN  
M. Benoît de SAINT SERNIN  
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme Coralie BELMER)  
M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU)  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA)  
Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)  
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)  
M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ)  
Mme Annick PÉRILLON (pouvoir à Mme Florence MELLOR jusqu'à la délibération n°2014-10-26)  
M. Olivier LEBRUN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)  
Mme Marie DENAISON

Secrétaire de séance : **Mme Pascale CHARTON**

Date de convocation : 7 octobre 2014

Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 50

Nombre de pouvoirs : 8

**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.05 : Amortissements : fixation d'une durée d'amortissement pour le système de vidéoprotection.**

□ **M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2321-2, L.2321-3 et R.2321-1 ;

Vu les délibérations n°2011-02-11, du 1<sup>er</sup> février 2011, n°2011-10-04 du 5 octobre 2011, n°2012-06-06 du 26 juin 2012 et n°2013-12-11 du 10 décembre 2013 déterminant les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

-----

Il revient à l'assemblée délibérante de fixer les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles pour chaque bien ou chaque catégorie de biens.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc investit pour mettre en œuvre un système de vidéoprotection depuis l'exercice 2011. La première tranche est achevée. Il convient de procéder à son amortissement comptable qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'instruction comptable M14 prévoit que les installations de voirie peuvent être amorties sur une durée minimale de 20 ans et une durée maximale de 30 ans.

Il est proposé de fixer une durée d'amortissement de 20 ans pour le système de vidéoprotection.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'amortir le système de vidéoprotection sur une durée de 20 ans ;*
- 2) *précise que les durées d'amortissement de l'ensemble des immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :*

Compte	Catégorie de biens	Sous-catégorie de biens	Durée d'amortissement
Tous comptes	Biens de faible valeur : < 500 €		1 an
2031 2087	Frais d'études non suivis de travaux		5 ans
2033 2087	Frais d'insertion non suivis de travaux		1 an
2051 2087	Logiciels	Logiciel bureautique (office,...)	2 ans
		Logiciel de production (application, site internet, licence)	5 ans

2051	Droit d'usage Irrévocable de la fibre optique (IRU)		15 ans
204...1	Subvention d'équipement versée	Subvention portant sur du mobilier, du matériel et des études	3 ans
204...2		Subvention portant sur des bâtiments ou des installations	7 ans
204...3		Subvention portant sur des infrastructures d'intérêt national	20 ans
204...		Subvention de faible valeur : montant <ou = 10 000 €	1 an
2135	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		10 ans
21318 2141	Construction de pépinière d'entreprises		30 ans
2152	Installations de voirie	Système de vidéoprotection	20 ans
21578 21757	Outillage de voirie	Points d'apport volontaire	10 ans
2182 21782	Matériel de transport	Deux roues	5 ans
		Véhicules légers	7 ans
		Véhicules utilitaires	8 ans
		Matériel de nettoyage, de salage	8 ans
		Poids lourds et gros engins	10 ans
2183 21783	Matériel informatique	Micro-ordinateurs, portables, périphériques et accessoires	4 ans
		Serveurs	5 ans
2183 21783	Matériel de bureau	Matériel administratif (chariot de portage, destructeur de document,..)	4 ans
		Matériel de reproduction (copieur, plieuse, mise sous pli)	4 ans
		Matériel de communication (téléphone, fax, autocom, casque)	5 ans
		Moyens d'impression (Imprimante)	3 ans
		Gros moyens d'impression (copieur de reproduction)	5 ans
2184 21784	Mobilier		10 ans
2185	Cheptel	Chiens de garde	4 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Matériel de collecte des	10 ans

